

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 001 DU PAYS DE CRUSEILLES

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 21 563 524

Bases prévisionnelles d'imposition : 22 448 817

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	22 448 817	10,77	2 417 738

A ANNECY, le 27 mars 2025
Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
MARIE-HELENE HEROU-DESBOLLES

A Cruseilles, le 15/04/2025
Le Président,



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 001 DU PAYS DE CRUSEILLES

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	006 ALLONZIER LA CAILLE	P	3 553 384
	009 ANDILLY	P	1 274 507
	051 CERCIER	P	898 121
	052 CERNEX	P	1 445 780
	088 COPPONEX	P	1 618 232
	096 CRUSEILLES	P	7 322 964
	098 CUVAT	P	1 915 190
	177 MENTHONNEX-EN-BORNES	P	991 778
	228 SAINT-BLAISE	P	435 986
	259 LE SAPPEY	P	547 322
	306 VILLY-LE-BOUVERET	P	635 463
	307 VILLY-LE-PELLOUX	P	1 229 466
	313 VOVRAY-EN-BORNES	P	580 624

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 074-247400112-20250415-DEL_2025_28B-BF